

Distr.  
RESTREINTE

TIM/EFC/WP.1/SEM.53/2002/2  
6 juin 2002

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE  
POUR L'EUROPE

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'ALIMENTATION ET  
L'AGRICULTURE

Comité du bois

Commission européenne des forêts

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL



---

COMITÉ MIXTE FAO/CEE/OIT DE LA TECHNOLOGIE, DE LA GESTION  
ET DE LA FORMATION FORESTIÈRES

**SÉMINAIRE SUR LES PARTENARIATS DANS LA FORESTERIE**

**Bruxelles (Belgique), 3-6 juin 2002**

**Rapport  
(tel qu'approuvé par le Séminaire)**

## **Introduction**

1. Le séminaire sur les partenariats dans la foresterie s'est tenu à Bruxelles, dans l'immeuble de Conscience de la Communauté flamande, du 3 au 6 juin 2002, sous les auspices du Comité mixte et sur l'invitation du Ministère de la Communauté flamande (Belgique). Les pays suivants étaient représentés: Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Espagne, Fédération de Russie, Finlande, France, Irlande, Japon, Lituanie, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

GE.02-22803 (F) 290802 030902

## **Ouverture du séminaire**

2. Le séminaire a été ouvert par M. D. van Hoye, chef de la Division des forêts de Flandre, qui a souhaité la bienvenue aux participants au nom du Ministère de la Communauté flamande. M. van Hoye a souligné l'importance que le séminaire revêtait face aux défis qui se présentaient aujourd'hui au secteur de la foresterie. Les partenariats entre différents groupes d'intérêts pouvaient aider à concilier des besoins très divers, à promouvoir une gestion durable et à concevoir une politique cohérente de bout en bout de la filière.

3. Prenant la parole au nom du secrétariat du Comité mixte, M. P. Poschen (OIT) a lui aussi adressé un message de bienvenue aux participants et a exposé les objectifs et le contenu du programme du séminaire. Le séminaire répondait à l'appel lancé lors de la troisième Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe, tenue à Lisbonne en 1998, en faveur d'une plus grande communication et de la création de partenariats, en particulier avec des groupes d'intérêts extérieurs au secteur forestier. Les partenariats au sein du secteur mais aussi avec des groupes extérieurs au monde forestier traditionnel étaient jugés indispensables pour satisfaire aux demandes croissantes qui pesaient sur la foresterie. On espérait qu'ils pouvaient mobiliser les ressources et l'appui nécessaires pour un secteur dont l'importance économique et politique était par ailleurs en régression. Le séminaire était articulé autour de quatre grands thèmes: partenariats et politiques forestières, partenariats pour la production de bois, partenariats concernant les produits et services forestiers autres que la production de bois et partenariats pour la création d'emplois et le développement rural. Les débats devaient aboutir à des conclusions et recommandations à l'intention des pays membres ainsi que de la quatrième Conférence ministérielle, qui se tiendrait à Vienne en 2003; ces conclusions et recommandations devraient clarifier le rôle des partenariats, déterminer le potentiel autant que les limites de cette notion, définir les conditions nécessaires pour réussir des partenariats et préciser les voies qui pourraient être suivies pour les utiliser de façon plus généralisée et novatrice.

## **Adoption de l'ordre du jour** (point 1 de l'ordre du jour)

4. L'ordre du jour provisoire, tel qu'il figurait dans la deuxième annonce (TIM/EFC/WP.1/SEM.53/1/Add.1) a été adopté.

## **Élection du bureau** (point 2)

5. Les animateurs de débats suivants ont été désignés pour les différents points:

Point 3	M. Carl de Schepper (Belgique)
Point 4	M <sup>me</sup> Christine Holding Anyonge (FAO)
Point 5	M. Christian Salvignol (France)
Point 6	M <sup>me</sup> Ana Noriega (Espagne)
Point 7	M. Carl de Schepper (Belgique)

## **Introduction générale** (point 3)

6. Au titre de ce point, plusieurs documents ont été soumis, comme suit: M. D. Bills (Royaume-Uni), document sur le rôle des partenariats au Royaume-Uni; M. JO Thorstensson (Suède), «Le partenariat en foresterie - L'expérience de la Suède»; M. P. Canaveira (Portugal),

«Les partenariats en foresterie - Le cas des industries papetières portugaises et les changements climatiques»; M. M. Lammertz (Allemagne), «Le contrat social aux fins d'une gestion des forêts et d'une utilisation du bois durables en Allemagne».

7. Au cours du débat qui a suivi, M. Bills a indiqué que les partenariats jouaient un rôle majeur dans l'extension de la superficie forestière au Royaume-Uni ainsi que dans la diversification des forêts. Les importations exerçaient de fortes pressions économiques sur le secteur et les revenus tirés exclusivement de la production de bois ne couvraient plus les coûts d'exploitation des forêts. La délégation et la décentralisation avaient créé de nombreuses possibilités nouvelles de partenariat avec des organismes régionaux et locaux et avaient permis d'accéder à de nouvelles sources de financement. Cette nouveauté en foresterie s'inscrivait dans le cadre d'une évolution plus générale de l'économie et de la société. M. Thorstensson, décrivant les moteurs du changement dans la législation et dans les pratiques forestières en Suède, a expliqué que le rôle des organisations de protection de l'environnement et les exigences des marchés européens avaient été déterminants. La législation avait évolué et au lieu d'être un ensemble de prescriptions détaillées et strictes, était maintenant plus ouverte et visait à orienter le choix des objectifs.

8. Interrogé sur la différence entre la nouvelle approche du CELPA et l'action des groupes de pression traditionnelle, M. Canaveira a souligné que le secteur industriel voulait être un partenaire à part entière et que la nécessité de s'impliquer activement était aujourd'hui largement reconnue. L'industrie de la pâte et du papier présentait un bilan énergétique intéressant, du fait de la forte proportion de biomasse utilisée. L'augmentation générale de l'utilisation du bois pour produire de l'énergie était préoccupante car elle allait aggraver la concurrence pour obtenir la matière première. Les émissions de gaz carbonique imputables à l'industrie de la pâte et du papier au Portugal étaient en augmentation parce que l'accroissement rapide de la production annulait largement la réduction des émissions par tonne de produit. Ce dilemme n'était toujours pas résolu, face à la concurrence sur les marchés mondiaux. D'autres industries grandes consommatrices d'énergie, comme l'industrie du ciment, avaient tout simplement entrepris de réimplanter leur production en Afrique du Nord, où elles n'auraient pas à payer une taxe pour les émissions de CO<sub>2</sub>. M. Lammertz a confirmé que le contrat social serait incorporé au programme forestier national, ce qui permettrait de rattraper en partie les failles qui avaient été dénoncées en ce qui concerne la participation à l'élaboration de ce programme. En Allemagne, la possibilité d'obtenir une indemnité pour les services de protection de l'environnement était encore réservée au cas où le coût de la prestation de ces services dépassait de beaucoup les coûts d'exploitation normaux. Toutefois, on constatait une certaine avancée et l'application des mesures d'indemnisation allait être étendue. M. Bills a fait état de ce phénomène en évoquant la difficulté d'acquisition de la rente dans le secteur de la foresterie. Au Royaume-Uni, les partenariats avaient créé de nouvelles sources de revenus mais il n'existait toujours pas de mécanisme de marché ni de chambre de compensation visant à rapprocher l'offre et la demande.

#### **Partenariats et politique forestière (point 4)**

9. Au titre de ce point, des exposés ont été présentés par M. G. Buttoud (France) sur la création de partenariats entre organismes forestiers et parties prenantes: le modèle mixte comme outil de planification stratégique, ainsi que par M. S. Schenker (Autriche) sur les entreprises forestières en tant que partenaires au sein de la société.

10. Au cours du débat, M. Buttoud a souligné qu'il ne considérait pas le cas de la France comme un modèle: la rentabilité de la production de bois était très faible et ne permettait plus au service forestier de couvrir ses frais de gestion dans d'autres domaines. Il fallait donc trouver une autre formule. En fait il illustre le processus politique actuel de redéfinition du rôle de l'État dans lequel les partenariats jouaient un rôle important. M. Schenker a reconnu que les propriétaires de forêts avaient tendance à être repliés sur eux-mêmes et ne prenaient généralement pas l'initiative de constituer des partenariats. Un changement d'attitude était souhaitable.

#### **Partenariats pour la mise en valeur et l'exploitation du bois (point 5)**

11. Ce thème a fait l'objet d'exposés de M<sup>me</sup> A. M. Furuberg Gjedtjernet (Norvège), qui a présenté certains exemples de partenariats dans le domaine de la foresterie en Norvège; de M. S. Difle (France), sur une collaboration plus étroite entre acteurs de l'approvisionnement en bois; de M. Breznikar (Slovénie), sur les moyens de développer la participation des propriétaires forestiers; de M. H. Jokiluoma (Finlande), sur la viabilité sociale, la qualité du travail et les partenariats; de M. B. Hudson (Royaume-Uni), sur la place des exploitants dans la filière bois (enjeux – risques – perspectives); et de M. M. Höbarth (Autriche), sur la coopération pour le développement de la foresterie familiale dans les zones rurales.

12. M. Difle a reconnu que les systèmes de gestion logistique actuellement introduits en France existaient dans d'autres pays depuis de nombreuses années. La technologie utilisée et les enseignements tirés par ces pays ont en fait servi à concevoir les systèmes actuellement introduits. Cette adoption tardive ne tenait pas à la nature des technologies mais au fait que les relations traditionnelles entre fournisseurs et clients ne permettaient pas la constitution du type de partenariats nécessaire pour les utiliser. La situation n'avait changé que depuis quelques années en raison de la difficulté à produire du bois à des prix compétitifs. M. Breznikar a expliqué que la constitution d'associations de propriétaires forestiers ne suscitait toujours que peu d'intérêt en Slovénie. La production de bois n'était pas très rentable sur les très petites exploitations. Des regroupements étaient en cours, mais ne devraient pas modifier véritablement la situation au cours des prochaines années.

13. Répondant à la question qui lui avait été posée de savoir pourquoi le partenariat qui existait en Finlande jusqu'à il y a une dizaine d'années entre propriétaires forestiers, industriels et exploitants n'existait plus, M. Jokiluoma a déclaré qu'il avait dû être abandonné car il était incompatible avec la réglementation de l'Union européenne sur les ententes. Même les districts forestiers, qui souhaitaient s'attacher en permanence les services d'exploitants dont l'activité donnait satisfaction, avaient été contraints de lancer des appels d'offres. La situation actuelle sur le marché des services forestiers, caractérisée par la présence de trois grandes sociétés se fournissant auprès d'environ 2 000 exploitants, était nettement déséquilibrée, mais le secteur essayait de l'améliorer.

14. En réponse à des questions au sujet de la représentation des travailleurs du secteur de la foresterie, M. Hudson a fait observer que les organisations d'exploitants, créées depuis peu, connaissaient de graves problèmes financiers. Il était également extrêmement difficile d'organiser des microentreprises mais des progrès avaient cependant été réalisés au Royaume-Uni, où les exploitants avaient dans une large mesure réussi, en procédant à deux types d'ajustements – fusions d'entreprises qui avaient permis une réduction des frais généraux et

diversification dans des services plus généraux de gestion des sols, qui étaient plus lucratifs –, à résister à la concurrence provoquée par la forte appréciation de la livre au cours des dernières années.

**Partenariats concernant les produits et services forestiers autres que la production de bois**  
(point 6)

15. Au titre de ce point, des exposés ont été présentés par M<sup>me</sup> J. Levinson (Australie), sur les partenariats dans le domaine de la foresterie en Australie du Sud-Ouest – perspective régionale; M. M. Vanwijnsberghe (Belgique), sur l'adoption d'un nouveau plan de gestion de la forêt de Soignes – partie de Bruxelles-Capitale; M<sup>me</sup> Ch. Janssens (Belgique), sur l'éducation sociale et la planification de la foresterie urbaine – l'exemple de la Flandre (exposé préparé conjointement avec M. D. Wildemeersch), et par M<sup>me</sup> E. Kopylova (Fédération de Russie), sur la constitution de partenariats pour la conservation et la gestion des forêts en Russie.

16. Au cours du débat, M. Vanwijnsberghe a déclaré que la participation du public modifiait progressivement l'attitude du personnel du service forestier, qui, dans sa majorité, considérerait désormais l'action du public comme utile. Pour l'essentiel cependant, les forestiers n'étaient pas des communicateurs nés et de nombreuses années seraient encore nécessaires pour modifier en profondeur leur état d'esprit. M<sup>me</sup> Janssens a reconnu que la participation pouvait servir à imposer un intérêt général dominant. L'éducation sociale pourrait aider à surmonter les obstacles, à attirer de nouveaux acteurs non traditionnels et à formuler de nouvelles idées.

17. Répondant à la question qui lui avait été posée de savoir si d'autres parties prenantes pourraient aussi tirer parti de la foresterie, M<sup>me</sup> Kopylova a insisté sur l'importance que revêt dans la Fédération de Russie l'exploitation en faire-valoir indirect. Ce mode d'exploitation était devenu chose plus courante et avait le ferme soutien des pouvoirs publics. Alors même que les autorités russes encourageaient l'exploitation des forêts en faire-valoir indirect, le nombre de zones protégées augmentait, ce qui avait pour effet de réduire la possibilité de coupe annuelle. Toutefois, l'abattage annuel restait bien en deçà des volumes admissibles. La question a été soulevée de savoir si l'on pouvait s'assurer que les investisseurs ne disparaîtraient pas en empochant les recettes: M<sup>me</sup> Kopylova a reconnu qu'il y avait effectivement un problème à cet égard, ajoutant que des efforts avaient été faits pour responsabiliser les administrations et établir un système de contrôle.

**Partenariats visant à créer de nouvelles sources de revenus et d'emploi et à contribuer au développement rural** (point 7)

18. Au titre de ce point, des exposés ont été faits par M. R. Flies (Commission européenne), sur la foresterie et le développement rural au plan de l'Union européenne; M<sup>me</sup> V. Augutaviciene (Lituanie), sur le point de vue lituanien et l'expérience des partenariats; M. E. Kastenholtz (Allemagne), sur le rôle du travail forestier contractuel dans le développement rural; M. M. Düzgün (Turquie), sur les possibilités de générer des emplois et des revenus pour les communautés rurales dépendantes de la forêt grâce à des partenariats efficaces au sein de l'administration des forêts de l'État; et M<sup>me</sup> C. Holding Anyonge (FAO), sur les partenariats, la pauvreté et les marchés.

19. De vives critiques ont été adressées à la Commission européenne au sujet de la conduite du projet Natura 2000 en Allemagne. M. Flies a reconnu que Natura 2000 offrait certainement l'exemple a contrario d'une bonne gestion des projets, en particulier en ce qui concerne le dialogue avec le public à l'échelon local. Les principales défaillances en étaient, selon M. Flies, l'absence de consultation des parties prenantes et le fait que des décisions avaient été prises hâtivement à un niveau politique élevé avant que les questions financières aient été réglées. L'échec du projet avait néanmoins servi de leçon pour l'avenir. En outre, des inquiétudes ont été exprimées au sujet de l'élaboration participative et des risques de laisser à l'écart les bénéficiaires. M. Flies, rappelant que la Commission n'avait pas de ressources pour mettre en œuvre des politiques et faire fonction de catalyseur, a indiqué que, jusque-là, l'impulsion avait été donnée principalement par le concours des figures politiques locales et régionales et des médias. M. Flies a reconnu que la Commission européenne avait négligé de mettre en lumière les succès obtenus au sein de l'Union européenne, alors que ces succès pourraient donner un élan important à la stratégie forestière de l'Union européenne.

20. M. Düzgün a souligné que l'orientation des politiques était, dans l'ensemble, déterminée par les organismes d'exécution. Cela faisait parfois que l'on adressait des directives aux parties prenantes des régions rurales, au lieu de leur faire jouer un rôle plus actif dans le processus. La question a été posée de savoir s'il serait possible de trouver une main-d'œuvre forestière à la faveur d'une migration «verte», c'est-à-dire celle de personnes qui s'en iraient dans les zones rurales pour prendre des «emplois verts». Répondant à la question, M. Kastenholz a cité l'exemple de la Pologne, où le chômage dans les zones rurales était si élevé que les habitants y étaient disposés à prendre n'importe quel emploi qui leur serait offert. Cela dit, il était bien plus courant que les entreprises doivent rivaliser toujours plus âprement pour obtenir de la main-d'œuvre. Les jeunes qui seraient prêts à entrer dans le «secteur vert» pouvaient aussi s'orienter vers d'autres activités, telles que l'aménagement du paysage, l'agriculture et les services dans le secteur. Les pénuries temporaires de main-d'œuvre, notamment durant l'été, faisaient aussi problème. L'un des participants a souligné que l'on assistait à un recul constant des conditions de sécurité et de santé ainsi que de travail dans la foresterie. L'exemple de la Slovaquie a été mentionné, où les taux d'accidents mortels avaient atteint des niveaux comparables à ceux qu'enregistraient certains pays en développement. M. Kastenholz a conclu le débat en soulignant que le réseau européen d'entreprises forestières (European Network of Forest Entrepreneurs) pourrait aider à rendre la main-d'œuvre forestière plus mobile, chose qui s'était révélée être nécessaire lors des très fortes tempêtes. En outre, il a rappelé aux participants que les entreprises forestières avaient encore à régler de gros problèmes. Il a évoqué la nécessité d'améliorer la sécurité et de rendre les emplois plus stables et plus attrayants, à défaut de quoi les travaux forestiers continueraient d'être considérés comme étant sales, difficiles et dangereux.

### **Questions diverses (point 8)**

#### **Groupes de travail**

21. Trois groupes de travail ont été établis le mardi après-midi pour débattre des questions suivantes:

- Pourquoi établir des partenariats forestiers? Quelles sont les raisons qui expliquent l'intérêt croissant pour le partenariat au cours de ces dernières années?

- Quelles sont les retombées du partenariat forestier? Qui en bénéficie et de quelle manière? Quels sont de bons exemples de partenariat? Quelles possibilités (courantes ou nouvelles) offre-t-il et quelles en sont les limites?
- Le partenariat en tant que moyen de satisfaire aux exigences de stabilité sociale, en particulier pour la main-d'œuvre forestière.

22. Les débats ont repris au sein de deux groupes de travail le jeudi après-midi en étant consacrés à trois questions. L'un des groupes a examiné la première et la troisième des questions énumérées ci-après et l'autre a retenu les deuxième et troisième questions.

- Quelles sont les conditions nécessaires pour établir des partenariats efficaces dans le domaine de la foresterie?
- Quels sont les domaines les plus prometteurs pour les partenariats forestiers? Quels sont les domaines où il est le plus urgent d'en établir?
- Que faudrait-il faire pour tirer plus largement et plus efficacement parti du partenariat?

23. Les constatations de tous les groupes de travail ont été présentées et examinées en séance plénière. Un aperçu de ces constatations est donné dans l'annexe II du présent rapport.

### **Visite d'étude**

24. Une excursion d'une journée, comprenant la visite de deux zones de forêt dans les environs de Bruxelles, a été organisée le mercredi 5 juin. Un résumé de la visite est donné dans l'annexe III du présent rapport.

### **Remerciements**

25. Parlant au nom de tous les participants, M. Bills a remercié vivement les organisateurs pour leur hospitalité et l'excellente organisation des activités. Le séminaire avait été fructueux autant qu'agréable. Nombre de participants quittaient Bruxelles après le séminaire avec des notions plus claires et des idées nouvelles.

### **Conclusions et recommandations (point 9)**

#### **Conclusions**

26. Le partenariat est une notion ancienne qui n'a toutefois, jusqu'à une date récente, été que peu appliquée à la foresterie, souvent à la suite de pressions. Ces dernières années, le partenariat a suscité beaucoup plus d'intérêt et commence à être utilisé activement et de façon stratégique. Les exemples de partenariat en foresterie présentés au Séminaire, nombreux et variés, font participer des acteurs différents: services forestiers, chambres d'agriculture, propriétaires forestiers publics et privés, sous-traitants, institutions de recherche et de formation, industrie forestière, et organisations professionnelles du secteur forestier.

### ***Pourquoi établir des partenariats?***

27. Si le nombre de partenariats établis par des entreprises et des institutions forestières augmente, c'est parce que la situation change:

- La foresterie est de plus en plus sollicitée et les demandes sont plus diversifiées;
- La foresterie traditionnelle, principalement axée sur la production de bois, perd de son importance pour la société dans de nombreux pays européens;
- Du fait de la mondialisation, les marchés du bois subissent de fortes pressions;
- Tous les acteurs du secteur de la foresterie connaissent des restrictions de ressources financières et autres. Cela vaut tout particulièrement pour les propriétaires de domaines familiaux, les petites entreprises et leurs organisations.

28. L'importance de la foresterie dans les économies nationales par rapport aux autres secteurs s'amenuise et le secteur n'intéresse guère les décideurs. L'établissement de partenariats constitue un moyen de reprendre l'initiative au lieu de se retrouver comme récepteur passif des réglementations et des demandes. C'est donc à juste titre que les partenariats ont été désignés comme une notion stratégique essentielle pour le secteur forestier par la troisième Conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe, dans la Déclaration de Lisbonne et dans la résolution L1. Ils ne sont nullement réservés aux services forestiers publics, mais intéressent l'ensemble du secteur.

### ***Qu'est-ce qu'un partenariat?***

29. Si la participation concerne la prise de décisions et par conséquent la direction des affaires publiques, le partenariat concerne la mise en œuvre. Les partenaires suivent une ligne d'action arrêtée d'un commun accord, partageant leurs ressources pour atteindre des objectifs communs.

30. Il existe une grande diversité de partenariats du point de vue de leurs objectifs, de la nature et du nombre des partenaires ainsi que de l'importance et de l'étendue des partenariats.

### ***Quels sont les avantages des partenariats?***

31. Les partenariats permettent d'augmenter les connaissances et les ressources disponibles pour atteindre les objectifs de la foresterie. Ils donnent aux partenaires accès à des compétences et à une créativité dont, individuellement, ils ne pourraient pas bénéficier. Ils peuvent constituer un moyen d'obtenir des revenus de biens et de services qui ne seraient pas autrement commercialisables et permettre au secteur de la foresterie de faire connaître à d'autres secteurs des idées et des savoir-faire. Les types de partenariat qui ont été présentés pendant le Séminaire ont servi à atteindre un grand nombre d'objectifs divers.

32. Les partenariats mis en place dans le secteur de la foresterie améliorent la compétitivité, la qualité, la productivité, l'image de marque et la position sur le marché. Plus spécifiquement, ils ont permis de réaliser ce qui suit:

- Créer de grandes capacités de transformation du bois avec davantage de valeur ajoutée;
- Accroître les ressources en bois obtenues de forêts privées;
- Établir des chaînes logistiques en vue d'améliorer la qualité et de diminuer le coût du bois livré aux scieries;
- Créer et commercialiser de nouveaux produits à valeur ajoutée;
- Mieux gérer les forêts de montagne;
- Améliorer la qualité du travail et les conditions de travail;
- Faciliter l'accès à la formation forestière;
- Promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans le secteur de la foresterie.

33. Les partenariats au-delà du secteur de la foresterie peuvent avoir un important effet multiplicateur. Ils peuvent aussi recueillir l'appui politique nécessaire à la foresterie auprès d'autres secteurs et de la population en général. Dans les exemples qui ont été présentés, ils ont servi à:

- Assurer ou commercialiser des services de loisirs;
- Remettre en valeur des terres;
- Contribuer au développement rural;
- Préserver la nature et protéger le patrimoine culturel;
- Assurer de façon professionnelle les relations publiques, la vulgarisation et l'éducation à la protection de la nature;
- Traiter des changements climatiques;
- Réaliser une union étendue en faveur de la foresterie avec d'autres groupes sociaux.

***Quelles sont les conditions nécessaires pour établir des partenariats efficaces?***

34. Les avantages doivent être tangibles pour tous les partenaires. Ils peuvent être clairs mais ne sont pas toujours aisément quantifiables, particulièrement en termes économiques. La confiance, la crédibilité, la transparence et l'absence de hiérarchie entre les partenaires sont des conditions essentielles à d'authentiques partenariats.

35. Alors que la participation s'accommode du compromis, le partenariat exige le consensus. Il a besoin d'objectifs et de ressources clairement définis. Il serait préférable que les objectifs, la ligne d'action arrêtée d'un commun accord et les ressources engagées soient énoncés expressément dans les contrats. La formation peut aider les acteurs à mettre en place des

partenariats efficaces. Les décisions politiques peuvent être mises en œuvre moyennant l'établissement de partenariats.

***Comment peut-on tirer plus largement et plus efficacement parti du partenariat?***

36. Les partenariats qui se créent de bout en bout de la chaîne des produits forestiers - depuis la forêt jusqu'au consommateur - pourraient grandement aider à accroître la compétitivité et à anticiper des problèmes concernant la main-d'œuvre forestière, qui menacent la durabilité de la gestion des forêts. L'association de plusieurs secteurs est un instrument particulièrement prometteur pour obtenir des partenariats bien dotés en ressources dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la gestion de l'eau, des loisirs, du développement rural, de la préservation de la nature et des changements climatiques. On peut y arriver en optant pour une démarche englobant tout un domaine. Des partenariats qui se fixeraient des programmes étroits et rechercheraient exclusivement un gain financier immédiat perdraient beaucoup de leur raison d'être.

37. Certes, les partenariats en foresterie n'ont guère fait l'objet d'un travail d'analyse mais il est évident que pour qu'un partenariat remplisse son rôle, il faut obtenir un important changement d'attitude dans le secteur de la foresterie. Il faut notamment surmonter la tendance au repli sur soi et à l'attentisme qui n'est que trop fréquente dans certains modes de propriété forestière. Il faut également un changement d'esprit du commerce et obtenir que les organisations acceptent de renoncer à vouloir tout contrôler, beaucoup plus qu'elles ne le font traditionnellement. Ce contrôle s'exerce par la réglementation, la vérification et la prise de décisions ainsi que par l'affectation des ressources à l'intérieur des organisations. Pour que l'environnement soit propice à l'initiative au plan national, il faudrait des régimes fonciers et forestiers clairement définis. Au sein des institutions, en particulier dans les services forestiers publics, cela suppose des compétences en matière de communication de la part du personnel à tous les niveaux ainsi qu'une certaine délégation de pouvoir et des ressources dégagées pour les partenariats au niveau local.

38. Les lacunes de l'information concernant les possibilités, les institutions, les modalités et les partenaires potentiels constituent un obstacle majeur au développement de la formule du partenariat en foresterie. Les limites financières sont un obstacle important pour les petites entreprises et organisations qui souhaitent s'engager dans un partenariat.

**Recommandations à la Conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe**

39. La quatrième Conférence ministérielle, qui se tiendra à Vienne en 2003, devrait ajouter la promotion des partenariats au niveau national comme entre les pays dans son programme destiné à appliquer les résolutions adoptées lors des conférences précédentes. Elle devrait étudier d'urgence cette question afin de résoudre les graves problèmes qui se posent en ce qui concerne l'emploi dans le secteur de la foresterie en Europe (la justification de l'étude de cette question et d'éventuelles mesures qui pourraient être prises sont décrites plus en détail à l'annexe I).

**Recommandations au Comité mixte**

40. Le Comité mixte devrait organiser un nouveau séminaire afin d'analyser des exemples concrets de la façon dont les partenariats ont encouragé une gestion durable des forêts

comme défini par la Conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe. Ce séminaire devrait concerner les partenariats aux différentes étapes de la filière bois, depuis la forêt jusqu'aux consommateurs, comme les partenariats intersectoriels en accordant une attention particulière aux possibilités d'appliquer ce concept dans les pays d'Europe centrale et orientale. Les enseignements tirés en ce qui concerne les possibilités de partenariats et de création d'un environnement favorable devraient être largement diffusés.

41. Le Comité mixte devrait se pencher sur le point de savoir comment les parties prenantes, qui sont en général actuellement exclues du dialogue concernant le secteur de la foresterie, telles que les exploitants, d'autres petites entreprises, les travailleurs et leurs organisations, peuvent être représentées dans ce dialogue et y faire entendre leurs voix. Il serait bon d'étudier les bonnes pratiques suivies aujourd'hui dans certains pays à cet égard.

42. Le Comité mixte devrait apporter son appui à des politiques et des partenariats qui facilitent la mise en place d'associations de propriétaires forestiers et leur renforcement, en particulier dans les pays d'Europe centrale et orientale.

43. Le Comité mixte devrait prendre des mesures pour faire en sorte que l'OIT continue de contribuer au programme de travail du Comité en le faisant profiter de son expertise et de ses réseaux consacrés aux questions sociales et d'emploi.

44. Le Comité mixte devrait étudier la possibilité d'organiser des voyages d'étude dans le cadre d'ateliers afin que les autorités, les entreprises et les propriétaires forestiers du secteur privé puissent échanger des informations sur les partenariats en vue de l'exploitation et de la gestion durable des ressources forestières ainsi que de la conservation des ressources naturelles.

### **Recommandations aux pays membres**

45. Les partenariats peuvent être un moyen efficace de faire face à la complexité de la gestion durable des forêts ainsi qu'à la diversité d'intérêt et au grand nombre de parties prenantes. Les pays membres devraient élaborer des stratégies et se doter de moyens à cet effet, en accordant une attention particulière à la promotion des partenariats intersectoriels dans les domaines de la santé, de l'éducation, du développement rural, de la gestion des paysages, des ressources en eau, de la protection de la nature et des services relatifs à l'environnement. Il faudrait en outre renforcer les capacités des personnels des services forestiers et des propriétaires forestiers afin qu'ils puissent établir des partenariats. Les pays membres devraient également tirer profit de la vaste expérience accumulée dans ce domaine au niveau international et diffuser cette expérience.

46. Les gouvernements devraient élaborer une approche reposant sur un «modèle mixte» afin d'améliorer les contacts avec d'autres parties prenantes dans le secteur de la foresterie.

47. Des intervenants clefs tels que les exploitants, d'autres petites entreprises et les travailleurs forestiers sont aujourd'hui fréquemment exclus des partenariats par manque de représentativité. Les pays membres devraient les aider à participer à ces partenariats dans l'intérêt du secteur de la foresterie au sens large. Les questions liées à la main-d'œuvre, décrites à l'annexe I, devraient être traitées en priorité.

48. Les forêts sont devenues des lieux de consommation aussi bien que de production. L'éducation forestière devrait en tenir compte. La formation et l'éducation devraient traiter tant la consommation que la production et les produits. Les techniques de communication sont particulièrement importantes à cet égard.

**Recommandations aux instituts de recherche et à l'Union internationale des instituts de recherche forestière (IUFRO)**

49. La recherche devrait mettre davantage l'accent sur les composantes sociales de la viabilité, y compris les mécanismes institutionnels de dialogue, de participation et de partenariat. Il faudrait étudier les possibilités de partenariats transfrontières, par exemple pour la promotion du bois d'œuvre et d'autres produits forestiers, et mettre au point et diffuser largement des outils et des techniques destinés à rendre la participation et les partenariats à la fois plus efficaces et plus efficaces.

50. Il faudrait entreprendre une analyse des effets des forêts sur la santé et le bien-être de l'homme, en cherchant quels aspects des forêts en sont à l'origine.

51. Compte tenu des profonds changements intervenus en ce qui concerne les technologies utilisées et les modalités de travail, de nouveaux efforts sont nécessaires pour améliorer les conditions de travail et, en particulier, analyser les effets de nouvelles formes d'organisation du travail et de l'adoption de matériels modernes.

52. Une action internationale commune dans le domaine de la recherche ainsi que la diffusion des résultats obtenus contribueraient grandement à la réalisation des divers projets susmentionnés.

**Adoption du rapport (point 10)**

53. Le séminaire a adopté les conclusions et recommandations élaborées par le secrétariat ainsi qu'une annexe y relative rédigée par des membres du groupe de travail 3 le mardi 4 juillet, avec certaines modifications qui ont été incorporées dans le présent texte. Il a approuvé les autres parties du rapport étant entendu que le secrétariat y intégrerait les changements demandés par les participants. Ces changements apparaissent dans le texte ci-dessus.

## **Annexe I**

### **La viabilité de la foresterie passe par la stabilité de la main-d'œuvre forestière**

#### **Recommandations à la quatrième Conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe**

La gestion durable des forêts contribue le plus manifestement à la prospérité économique et sociale ainsi qu'à l'équilibre écologique des zones rurales en ceci qu'elle procure des emplois sûrs et à long terme. Elle découle du travail d'une main-d'œuvre qualifiée qui fait elle-même partie intégrante du tissu économique et culturel des communautés rurales.

Les Déclarations ministérielles d'Helsinki et de Lisbonne, comme le processus engagé par la CNUED, y compris les propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts/Forum intergouvernemental sur les forêts, ont reconnu tout le concours apporté et tout l'intérêt présenté par une main-d'œuvre forestière qualifiée.

Le maintien et le perfectionnement à long terme d'une main-d'œuvre qualifiée dans ce secteur ne sont pas garantis. La main-d'œuvre vieillit, le recrutement de personnes qualifiées diminue du fait de la concurrence d'autres secteurs et les capacités de formation sont limitées.

La main-d'œuvre a subi des changements structurels fondamentaux et s'est fragmentée sous l'effet du remplacement du travail direct par la sous-traitance. Certes, cela a eu l'avantage d'accroître la productivité et la concurrence, mais les petites entreprises et les individus sont aujourd'hui moins à même de financer la formation et le perfectionnement. Les capacités des institutions forestières et des établissements d'enseignement en matière de formation se sont ressenties de l'absence d'infrastructures pour l'organisation et la représentation des travailleurs indépendants, auxquels il est impossible de se faire entendre au sein des organisations internationales. Des initiatives dans ces domaines seraient particulièrement précieuses pour les pays d'Europe centrale et orientale.

Afin de maintenir la contribution que ce groupe clef peut apporter à la gestion durable des forêts, nous proposons donc que des initiatives soient prises en vue d'améliorer la qualité du travail en même temps que les conditions, notamment de sécurité, dans lesquelles la main-d'œuvre forestière doit travailler; il s'agirait:

- De promouvoir le développement des infrastructures tant nationales qu'européennes en vue de l'organisation de cette main-d'œuvre;
- D'encourager, dans le cadre des programmes forestiers nationaux en Europe, la qualité du travail, le perfectionnement de la main-d'œuvre forestière et les conditions, notamment de sécurité, dans lesquelles cette dernière travaille;
- De faire une place au travail forestier dans la planification du développement rural;
- D'identifier et de diffuser les meilleures pratiques.

## **Annexe II**

### **Résumé des résultats des travaux menés par les groupes de travail** (eu égard aux exposés et communications faits en plénière)

**Mardi 4 juin 2002**

#### Groupe 1:

Pourquoi établir des partenaires forestiers? Quelles sont les raisons qui expliquent l'intérêt croissant pour le partenariat au cours de ces dernières années? (Question 1)

En ce qui concerne le point de savoir pourquoi il faudrait établir des partenariats forestiers, le groupe a repéré les objectifs et les retombées suivants:

- Sensibilisation;
- Échange de données d'expérience dans le cadre d'un dialogue plus étendu;
- Prise en compte des intérêts différents des diverses parties prenantes;
- Identification plus juste et meilleure compréhension des attentes des consommateurs face à la foresterie multifonctionnelle;
- Promotion de la participation des individus et des parties prenantes d'un genre nouveau;
- Règlement et prévention des conflits;
- Équilibrage du processus par un partage du pouvoir (propriétaires forestiers, par exemple);
- Une solution de rechange aux démarches habituelles;
- Valorisation par la création d'une situation qui n'offre que des avantages;
- Partage des ressources et des compétences, réduction des coûts énergétiques;
- Rassemblement d'un plus grand éventail de ressources et de capacités à la faveur d'une coopération nationale, mais aussi mondiale («l'union fait la force»);
- Retombées intersectorielles d'une suppression des barrières;
- Le plus grand poids politique des alliances.

Quant au point de savoir quelles sont les raisons qui expliquent l'intérêt croissant pour le partenariat au cours de ces dernières années, la réponse du groupe peut se résumer comme suit:

- L'importance de la foresterie a diminué dans la société d'aujourd'hui et dans un monde en constante évolution;
- Les propriétaires forestiers, comme d'autres, doivent justifier leur existence et survivre dans un monde en évolution;
- Des démarches intersectorielles sont suivies pour d'autres politiques, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la sécurité et du développement rural. Il s'agit de redéfinir la fonction de la foresterie;
- La conception de la foresterie a changé; entre le XVIII<sup>e</sup> siècle et aujourd'hui, la foresterie a cessé d'être simplement une source de bois et de produits non ligneux pour servir aussi à la protection de la nature et remplir plusieurs fonctions;
- L'importance des programmes sociaux appliqués à la foresterie a été repensée et s'est accrue;
- En particulier, la création d'emplois prend une importance croissante.

#### Groupe 2:

Quelles sont les retombées du partenariat forestier? Qui en bénéficie et de quelle manière? Quels sont de bons exemples de partenariat? Quelles possibilités (courantes ou nouvelles) offre-t-il et quelles en sont les limites? (Question 2)

Le groupe s'est attaché surtout à examiner les deux derniers points - possibilités et limites - et a repéré les facteurs suivants.

#### *Limites:*

##### 1) Esprit:

- Quête d'un objectif unique;
- Manque de courage, de créativité et d'intérêt;
- Traditions et attitudes conservatrices, notamment à l'égard de nouvelles méthodes de travail;
- Différences culturelles séparant les pays et les groupes sociaux;
- Expériences peu constructives avec les organismes ou services forestiers dans le passé et suspicion à l'égard de ces organismes ou services.

##### 2) Plan directeur:

- Absence de volonté politique;
- Politiques gouvernementales centralisées;

- Le fait que les partenariats ne sont pas une priorité pour les hommes politiques;
- Restrictions juridiques à la décentralisation et à la délégation.

3) Ressources: temps et financement

- Délais, par exemple pour la prise de décisions en raison des discussions qui doivent être menées entre les parties prenantes;
- Conceptions à court terme;
- Coûts élevés combinés à une modicité des fonds et à de faibles investissements dans la foresterie;

*Possibilités:*

1) Facteurs qui sont favorables à un développement du partenariat:

- Un cadre juridique de la gestion planifiée des forêts qui implique la participation de toutes les parties prenantes;
- L'autorégulation des relations entre:
  - o les populations urbaines et les propriétaires de forêts
  - o les petites propriétaires forestiers du secteur privé et l'industrie
- Le mécanisme du programme forestier national;
- Un dialogue entre les acteurs du secteur de la foresterie aux échelons local, national, régional et mondial;
- Une coopération entre les représentants de différentes régions du monde;
- La modification des politiques forestières des gouvernements:
  - o une conception plus décentralisée et axée davantage sur la participation
  - o une participation au débat international
- Les exemples offerts par le secteur privé;
- Un renforcement des associations de propriétaires forestiers.

2) Gestion durable des forêts:

- L'engagement d'un plus grand nombre de propriétaires forestiers du secteur privé dans la gestion durable de leurs forêts;

- Une orientation vers la multifonctionnalité;
  - Une gestion et une fabrication plus efficaces des produits forestiers.
- 3) Optimalisation:
- L'optimisation de la consommation de produits forestiers;
  - La réduction des risques de refus du projet.
- 4) Participation et sensibilisation:
- La possibilité pour les groupes qui sont généralement exclus du processus de s'exprimer;
  - Plus de franchise et de transparence dans le secteur forestier.
- 5) Processus:
- L'élimination de la bureaucratie et la responsabilisation;
  - La conciliation des intérêts privés et publics dans le domaine de la foresterie;
  - L'insistance sur les possibilités de dialogue plutôt que de simple débat et leur exploitation;
  - L'utilisation des qualités de tous et le rassemblement de conceptions différentes.

### Groupe 3:

Le partenariat en tant que moyen de satisfaire aux exigences de stabilité sociale, en particulier pour la main-d'œuvre forestière. (Question 3)

Cette question a un lien direct avec la Déclaration d'Helsinki, la Déclaration de Lisbonne et la résolution L1. La stabilité sociale est un sujet vaste et divers. Le groupe a décidé en conséquence de centrer son attention sur la stabilité sociale de la main-d'œuvre forestière. Le groupe a repéré à cet égard les préoccupations suivantes, principalement:

- Pour que la gestion des forêts soit durable, il faut une main-d'œuvre stable;
- Les problèmes de recrutement des entreprises de foresterie sont encore accentués par la concurrence accrue d'autres secteurs;
- Une main-d'œuvre vieillissante a des conséquences défavorables pour l'industrie et la société;
- Il y a des problèmes de sécurité et de bien-être pour les travailleurs et les visiteurs;
- La foresterie revêt une importance pour le développement rural;

- Une voix commune fait défaut, problème qui se traduit par une exclusion;
- La main-d'œuvre n'est pas structurée à présent.

La situation des travailleurs et sous-traitants forestiers devrait être examinée au sein d'instances internationales. Le groupe a résumé certaines conclusions qu'il faudrait adresser à la Conférence ministérielle qui se tiendra à Vienne. Il conviendrait d'appeler l'attention sur des questions qui revêtent une importance pour la main-d'œuvre forestière et de formuler un message à cet effet, qu'il s'agirait, dans l'idéal, de faire transmettre par les pays intéressés. Le groupe a estimé que la Pologne, le Royaume-Uni, la Belgique et la Finlande pourraient être ces pays-là.

Il conviendrait de s'attacher à:

- Viser avant tout les assemblées nationales d'acteurs, les programmes forestiers nationaux et les programmes de vulgarisation dans les pays d'Europe centrale et orientale;
- Intégrer d'une manière adéquate les questions sociales et du travail dans les critères et indicateurs;
- Promouvoir l'organisation et la représentation;
- Développer les compétences spécialisées et l'initiative privée;
- Améliorer la sécurité ainsi que la santé et le bien-être dans les milieux de travail;
- Faire respecter les droits fondamentaux de l'homme.

Les entreprises de foresterie devraient avoir une conception commune axée sur:

- L'amélioration de l'efficacité et l'augmentation de la productivité
- La protection juridique et les droits fondamentaux;
- Le bien-être;
- Le développement rural;
- La qualité des emplois.

Le groupe a formulé une recommandation à l'adresse de la quatrième Conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe, qui a été adoptée par le séminaire en tant qu'annexe des conclusions et recommandations de ce dernier (voir l'annexe I ci-dessus des conclusions et recommandations).

**Jeudi 6 juin 2002**Groupe 1:

Quelles sont les conditions nécessaires pour établir des partenariats efficaces dans le domaine de la foresterie? (Question 1)

À cet égard, le groupe a repéré les principaux points ci-après:

Il faut donner aux partenariats un but clair, réaliste et consensuel et définir ce but en même temps qu'une stratégie de la communication. Cette stratégie devrait être fondée sur les principes de la transparence et de la continuité, et la communication devrait être le fait de tous, chacun intervenant sur un pied d'égalité. Il faut dégager des ressources. Dans ce contexte, les ressources s'entendent des fonds, des personnes, des réseaux et du soutien des principales parties prenantes. En ce qui concerne l'organisation des partenariats, le groupe a souligné l'importance que revêtent des accords formels, établissant notamment le partage des responsabilités.

La formation, la communication réciproque du savoir et l'accès à des services d'experts sont aussi importants. Enfin, les partenariats devraient avoir une ligne d'action orientée vers l'innovation.

Que faudrait-il faire pour tirer plus largement et plus efficacement parti du partenariat? (Question 3)

Le groupe a souligné qu'il importait de délaisser l'idée classique du partenariat s'inscrivant dans l'optique du secteur de la foresterie pour une formule qui soit davantage axée sur des domaines particuliers. Cela permettrait d'y faire participer des parties prenantes qui en seraient sinon exclues. En outre, il a été suggéré d'adopter une perspective plus large et de procéder à des études spécifiques afin d'obtenir des informations plus précises. Il faudrait établir des réseaux de communication afin d'ouvrir plus largement l'accès aux partenariats.

Groupe 2:

Quels sont les domaines les plus prometteurs pour des partenariats forestiers et où il est le plus urgent d'en établir? (Question 2)

Le groupe a repéré des domaines et des types de partenariats prometteurs:

- Des partenariats au sein du secteur forestier, en particulier dans la filière bois;
- Des partenariats intersectoriels intégrés dans le développement rural en étant notamment associés à des organisations d'agriculteurs; des partenariats qui fassent connaître les effets bénéfiques des produits du bois sur l'environnement. C'est là où des partenariats seraient les plus prometteurs et où il serait le plus urgent d'en établir. Il faut sortir du cadre étroit du secteur de la foresterie;
- La bioénergie, la remise en état et la protection de la nature sont les domaines les plus prometteurs pour des partenariats de propriétaires forestiers du secteur privé; en outre, il faut établir des partenariats horizontaux d'organisations de propriétaires

forestiers. L'organisation était aussi un objectif prioritaire en matière de main-d'œuvre;

- Des partenariats pourraient être établis qui seraient axés sur des questions d'intérêt mondial, notamment l'exploitation illicite, l'homologation, la gestion du carbone, les droits de l'homme, des conditions de travail décentes et le dialogue social.

Que faudrait-il faire pour tirer parti plus largement et plus efficacement des partenariats?  
(Question 3)

Les mesures qu'il importe le plus de prendre visent une évolution des esprits dans le secteur et au sein de ses organisations. Cette évolution pourrait être induite par:

- Le recrutement d'un personnel nouveau;
- Le recrutement à l'extérieur du secteur de la foresterie;
- La délégation de pouvoirs au sein des organisations;
- Une plus grande attention aux besoins des partenaires;
- L'acquisition des compétences nécessaires pour l'évaluation des besoins et la communication.

Les partenariats ne prospéreront que si des ressources sont disponibles pour les lancer et en assurer l'existence. Les bons partenariats présentent notamment les caractéristiques suivantes:

- La possibilité pour chacun des partenaires d'exploiter ses propres points forts;
- Des arrangements contractuels clairs;
- L'identification des effets bénéfiques réciproques;
- Des arrangements en matière de suivi et d'évaluation.

## **Annexe III**

### **Visite d'étude**

#### **Mercredi 5 juin 2002**

L'excursion organisée le mercredi 5 juin a mis en lumière plusieurs exemples de gestion des forêts en zone urbaine ou à proximité d'une telle zone de concert avec les différentes parties prenantes. Les participants ont d'abord été conduits à la forêt de Soignes, dans les environs de Bruxelles. La partie flamande de la forêt occupe 2 492 ha, sur un total d'environ 4 000 ha. Elle est gérée par la Direction des forêts de Groenendaal, qui relève de la Division des forêts et des espaces verts du Ministère. Le hêtre y prédomine et couvre environ 60 % de la superficie totale.

MM. Joseph Zwaenepoel et Stefane Vanwijnsberghe, qui gèrent les zones administrées par la communauté flamande et par la ville de Bruxelles, ont retracé succinctement l'histoire de la forêt de Soignes et dressé un état de la situation. La forêt date du règne des Habsbourg, soit du XVIII<sup>e</sup> siècle. On avait alors coupé la forêt puis planté des hêtres, ce qui explique que cette espèce y prédomine aujourd'hui. La forêt reçoit chaque année 1,5 million de visiteurs, ce qui exige d'importantes activités de gestion ainsi que de nettoyage et d'entretien. Le ramassage des détritiques à lui seul coûte 3 millions d'euros par année. Des patrouilles de nettoyage ratissent la zone tous les 15 jours. L'usage intensif par le public entraîne aussi une dégradation des sols dans certaines parties de la forêt. Des mesures de remise en état ont été prises en vue d'enrayer l'érosion. La faune ne pose pas de gros problèmes - de fait, la plupart des animaux tués par des véhicules le sont sur les petites routes forestières plutôt que sur les grandes routes.

La politique adoptée en ce qui concerne la forêt de Soignes et la gestion de cette dernière ont pour principal objectif le maintien de la forêt existante en l'état. Le nouveau décret forestier du 13 juin 1990 assure au plan juridique la protection de la forêt. Entre autres, celui-ci prévoit des mesures facilitant le maintien de diverses fonctions simultanément, ce qui est certainement important pour la forêt de Soignes, étant donné sa nature et son emplacement géographique. Le décret en question met l'accent sur la foresterie multifonctionnelle.

La gestion de la forêt de Soignes doit prendre en considération cinq fonctions différentes:

- Loisirs et éducation

Depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la forêt a incontestablement une fonction sociale de lieu de loisirs: tout un éventail de promeneurs, de sportifs, de cyclistes et de cavaliers en fréquentent aujourd'hui les nombreux sentiers et chemins accessibles. La forêt de Soignes a aussi une fonction éducative dans les domaines de l'histoire, de l'archéologie, de la géologie et de la pédologie, de l'écologie des forêts et du boisement.

- Exploitation économique

Les sols limoneux riches sont très productifs et fournissent des bois durs de haute qualité. Au cours des dernières années, des grumes de plaquage ont été exportées en Chine. L'Allemagne et les Pays-Bas offrent aussi d'importants débouchés à l'exportation. Il y a aussi dans la région

de la Méditerranée des débouchés pour des grumes plus petites (< 60 cm). Ces dernières sont utilisées pour des produits du bois de moindre qualité (divers types de meubles, palettes, bois de menuiserie, etc.).

- Protection

Il s'agit notamment de protéger les nappes souterraines et d'empêcher l'érosion des sols.

- Écologie

La forêt de Soignes joue un rôle très important dans la protection de l'écosystème, d'autant plus que l'urbanisation s'est accélérée au cours des dernières décennies. Le décret forestier assure le maintien des valeurs écologiques - deux réserves forestières ont d'ailleurs été établies à cet effet.

- Recherche scientifique

Les réserves forestières serviront en outre à la recherche scientifique, qu'elles stimuleront. Les réserves protègent certaines zones bien définies des effets exogènes, ce qui facilitera les études à long terme et permettra d'effectuer ces études durablement et avec plus de précision.

L'après-midi, M. Bart Meuleman, gestionnaire dans le district forestier de Leuven, a guidé le groupe dans une forêt de 550 ha. La forêt de Halle est une zone de détente appréciée et reçoit chaque année de nombreux visiteurs. Pour en faciliter l'accès, le district forestier de Leuven a mis en place un réseau de 157 km de routes et de chemins forestiers. La densité des routes est de 8 km pour 100 ha. Pour compléter ce réseau, des sites dits «forêts de loisirs» ont été établis dans certaines parties de la forêt qui sont écologiquement moins sensibles. Des outils et du matériel y sont mis à la disposition des enfants dans l'optique d'un apprentissage combiné au jeu. Six forêts de loisirs ont été créées et 20 activités y sont organisées chaque année, avec 1 000 participants.

Étant donné le grand nombre de visiteurs - environ 750 000 par an -, le district forestier de Leuven a établi une estimation de la valeur récréative de la forêt en mesurant le consentement du public à payer pour les activités qui s'y déroulent. En se fondant sur les résultats d'un sondage, le district forestier est arrivé à un revenu annuel total estimatif d'entre 250 et 300 millions d'euros, soit plus de 100 fois la valeur des produits du bois issus de cette forêt.

Le district forestier de Leuven rassemble les parties prenantes dans le cadre de différents comités. Il existe un comité d'orientation qui se réunit une ou deux fois l'an pour examiner des idées, des informations, des objectifs et des principes généraux. Un autre comité s'intéresse à des questions plus techniques et se réunit six ou huit fois l'an afin de rassembler les données d'information et d'examiner différentes solutions concernant la gestion concrète des forêts. Enfin, un forum public a été constitué afin qu'il soit possible de rencontrer le grand public à certaines occasions ainsi que de le consulter et de l'informer.

-----